Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 035-213501794-20260716-DEL_2026_072-DE

COMMUNE DE MINIAC-MORVAN
DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE DOL-DE-BRETAGNE

MAIRIE DE MINIAC-MORVAN
DÉPARTEMENT d'ILLE et VILAINE - 35540
Tél. : 02 99 58 51 77
Fax : 02 99 58 03 55

DÉLIBÉRATION N° 2026-072

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 **PRÉSENTS : 21** **VOTANTS : 26**

L'an deux mille vingt-six, le 16 juillet à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MINIAC-MORVAN étant réuni dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, après convocation légale du jeudi 2 juillet 2026, sous la présidence de Monsieur COMPAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Olivier COMPAIN, M. Daniel GARÇON, Mme Nathalie MICHEL, Mme Nadia TERTRAIS, M. Jean-Yves BLOUIN, M. Hubert GOGER, M. Daniel STERN, Mme Martine FORTIN, Mme Manuella FÉRON, M. Mickaël GEORGES, M. Madelyn ROBIDOU, Mme Sylvie MARTIN, Mme Isabelle CADUDAL, Mme Claudine COQUELIN, M. Pierrick RUELLAN, M. Guillaume MOUSSON, Mme Léonor POINSOT, Mme Sylvie URPHÉANT, M. Mathieu SIMON, Mme Brigitte DELAUNAY, **M. Pierre-Yves OULHEN (arrivée à 19h12)**

ABSENTS – PROCURATIONS :

- M. Jean-Yves MACÉ donne procuration à M Olivier COMPAIN
- Mme Sandra MACÉ donne procuration à Mme Nadia TERTRAIS
- Mme Lucie SORT donne procuration à M Daniel GARÇON
- M. David GUÉLÉ donne procuration à M Jean-Yves BLOUIN
- M. Yann BRILLET donne procuration à M Pierre-Yves OULHEN

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme Gisèle THIEULANT
Madame Claudine COQUELIN été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2026 – 072 – NUMEROTAGE ET DENOMINATION VOIE – COLLECTIF 29 LOGEMENTS RUE DES AJONCS D'OR :
Rapporteur : M. LE MAIRE

Dans le cadre de la construction du lotissement situé rue des Ajoncs d'Or et représentant la réalisation de 29 logements collectifs à caractère social, il est demandé à la Commune de procéder au numérotage des futures habitations et à la dénomination de la ou des voies créées afin de poursuivre les travaux de viabilisation téléphonique. L'entrée de ce lotissement se faisant par la rue des Ajoncs d'Or, et aucune autre voie n'étant créée, celui-ci aura donc son adresse rue des Ajoncs d'Or.

La proposition de numérotation est la suivante : 14 Rue des Ajoncs d'Or

Après avoir délibéré et à 26 voix « pour », 0 voix « contre », 0 « abstention » des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **Approuve la dénomination et la numérotation ci-dessus ;**
- **Autorise le Maire à signer tous les documents à intervenir dans cette affaire.**

POUR COPIE CONFORME,

MAIRIE de MINIAC-MORVAN ILLE-ET-VILAINE

Le Maire,
Olivier COMPAIN

La secrétaire de séance,
Mme Claudine COQUELIN